

DECISION N° 005 /CAB/PM DU 11 AOUT 2005  
Portant constitution du Comité de Pilotage du  
Programme National de Gouvernance et de Lutte  
contre la Corruption.-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Constitution ;  
VU le décret n° 2004/320 du 8 décembre 2004 portant organisation du  
Gouvernement ;  
VU le décret n° 2004/321 du 8 décembre 2004 portant nomination  
d'un Premier Ministre,

DECIDE :

ARTICLE 1er.- Le Comité de Pilotage du Programme National de  
Gouvernance et de Lutte contre la Corruption est constitué ainsi qu'il  
suit, dans sa seconde phase de mise en œuvre :

**Président** : le Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

1) **Membres de droit** :

- le Ministre chargé de la justice, Garde des Sceaux ;
- le Ministre chargé de la planification, de la programmation du  
développement et de l'aménagement du territoire ;
- le Ministre chargé de l'administration territoriale et de la  
décentralisation ;
- le Ministre chargé de la fonction publique et de la réforme  
administrative ;
- le Ministre chargé de l'économie et des finances ;
- le Ministre chargé de l'éducation de base ;
- le Ministre chargé des enseignements secondaires ;
- le Ministre chargé du travail et de la sécurité sociale ;

- le **Ministre chargé des affaires sociales** ;
- le **Ministre chargé de la promotion de la femme et de la famille** ;
- le **Ministre chargé de la communication** ;
- le **Ministre chargé de la jeunesse** ;
- **M. CHEMUTA DIVINE BANDA**, Président du Comité National des Droits de l'Homme et des Libertés ;
- **M. Claude JUIMO MONTHE**, Président de la Chambre de Commerce,
- le **Président du Comité Sectoriel « Participation des Citoyens et de la Société Civile dans la Gestion des Affaires Publiques »** ;
- **M. Charles METOUCK**, Président du SYNDUSTRICAM ;
- de l'Industrie et de l'Artisanat du Cameroun ;
- **M. BAYERO FADIL**, Homme d'Affaires ;
- **Mme Pauline BIYONG**, Présidente de la Ligue pour l'Education, de la Femme et de l'Enfant ;
- **Révérénd Pasteur ANYAMBOD** ;
- **El Hadj AHAMADOU BANOUEFE** ;
- **Abbé Jean-marie BODO**.

## **2) Membres Choisis**

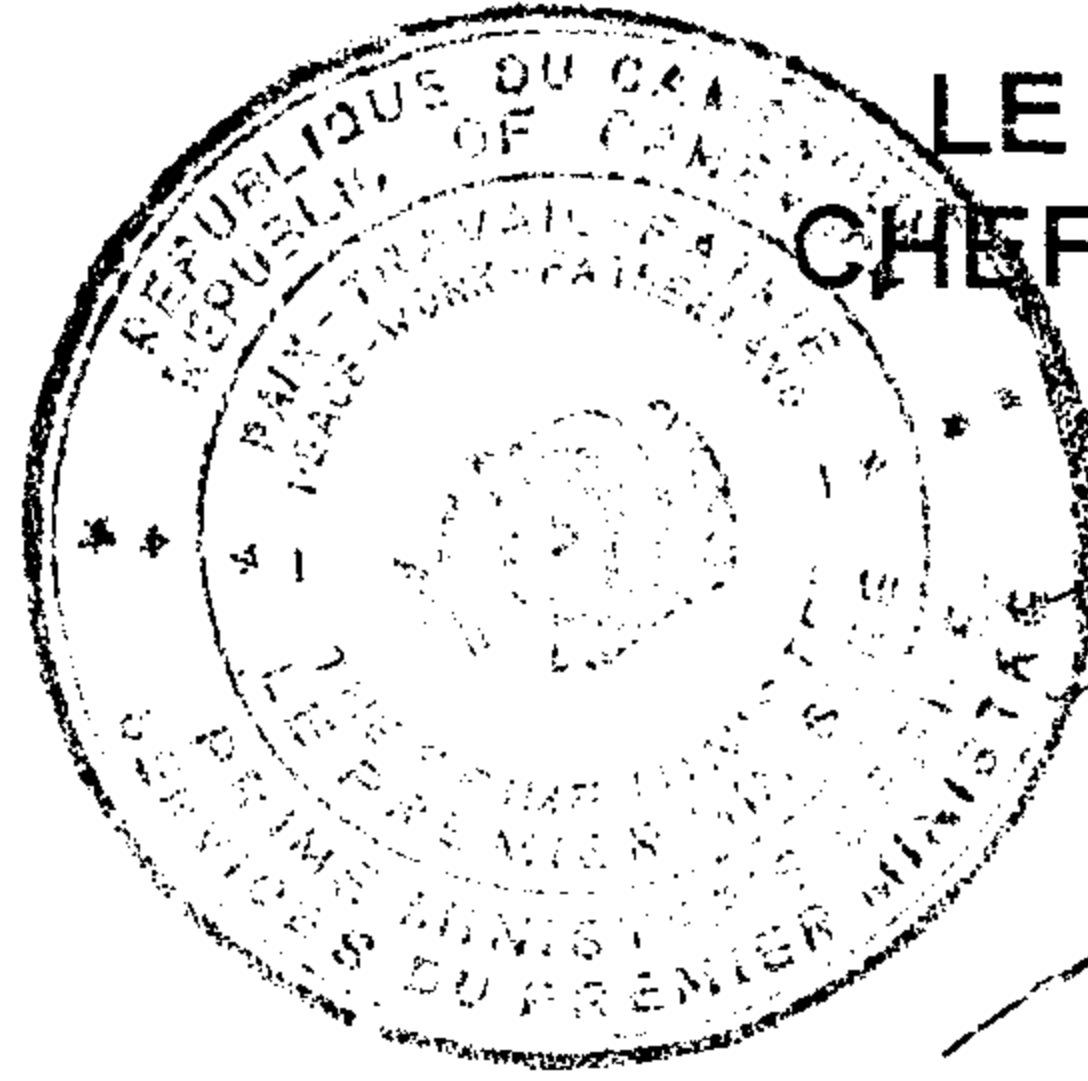
- **M. Laurent ESSO**, Ministre chargé des relations extérieures ;
- **M. Grégoire OWONA**, Ministre délégué à la Présidence chargé des Relations avec les Assemblées ;
- **M. David Siegfried ETAME MASSOMA**, Ministre délégué à la Présidence chargé du Contrôle Supérieur de l'Etat ;
- **M. Elvis NGOLE NGOLE**, Ministre chargé de Mission à la Présidence de la République ;
- **M. DION NGUTE**, Ministre délégué auprès du Ministre des Relations Extérieures chargé des Relations avec le Commonwealth ;
- **M. Jules Doret NDONGO**, Secrétaire Général des Services du Premier Ministre ;
- **M. Paul MEOTO NJIE**, Directeur du Cabinet du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- **M. Emmanuel NGANOU DJOUMESSI**, Secrétaire Général Adjoint des Services du premier Ministre.

**Rapporteur** : le Coordonnateur National du Programme National de Gouvernance assisté du Coordonnateur National Adjoint et du Président de l'Observatoire de Lutte contre la Corruption ;

ARTICLE 2.- Les intéressés bénéficieront des facilités de travail prévues dans le cadre de la seconde phase de mise en œuvre du programme.

ARTICLE 3.- La présente décision, qui prend effet pour compter de sa date de signature, sera enregistrée et publiée partout où besoin sera./-

YAOUNDE, le 11 AOUT 2005



LE PREMIER MINISTRE,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,

INONI Ephraim